

DEPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BETHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le trois décembre deux mille vingt-quatre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N°2024CM78

Transfert
de l'agence postale
communale

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Betty BEN, Dorothée HAUER, Delphine LECOQ, Alain DIENI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Didier FATOU, Isabelle CAZIN, Johny GLAVIEUX, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Mme Rosanna GILLET.

Était absent : Mr Frédéric DREZE.

Pouvoirs : Mme Isabelle CAZIN à Mr Alain COQUERELLE
Mr Johny GLAVIEUX à Mr Frédéric DISSAUX
Mme Rosanna GILLET à Mme Isabelle VANELLE.

Convocation du
3 Décembre 2024

Madame Annick SAVOLDELLI est élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de transférer, pour des raisons de sécurité et d'amplitude horaire, l'agence postale communale à l'accueil de la Mairie et de fixer les horaires d'ouverture comme suit :

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 15

- o Le lundi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
- o Le mardi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- o Le mercredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- o Le jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- o Le vendredi : de 8h30 à 17h30 sans interruption.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de transférer au 7 janvier 2025 l'agence postale communale à l'accueil de la Mairie.

APPROUVE les horaires d'ouverture tels que définis ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relative à l'organisation de la poste agence « LPAC de Labourse AP » ci-jointe annexée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 18/12/2024



ID : 062-216204800-20241210-2024CM78-DE



AVENANT LA POSTE AGENCE
Avenant : AVEN-2024-040932
Contrat associé : CONV-2020-024183
Date génération du document : 03/12/2024 à 20:31



DOCA-196146

9626

AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA POSTE AGENCE « LPAC DE LABOURSE AP »

AVENANT LA POSTE AGENCE
Point de Contact : 624720 - LPAC DE LABOURSE AP
Adresse : 26 RUE ACHILLE LARUE - 62113
Nom de la commune : Labourse
Etablissement d'attache : AUCHY LES MINES - 620510
Type de point de contact : Agence postale
Type de partenariat : LPA COMMUNALE
Type de dispositif : Tablette Tactile
Date de début de validité : 07/01/2025

Entre,

La Poste, Société Anonyme, au capital de 5 857 785 892 euros, dont le siège social est situé au 9 rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 356 000 000, représentée par M. M. Franck SERREAU en qualité de Directeur Exécutif de la Branche Grand Public et Numérique Hauts de France,

D'une part,

Et

La Commune de Labourse représentée par M. Philippe SCAILLIEREZ en qualité de maire

D'autre part.



ARTICLE 1. OBJET DE L'AVENANT

Modification des horaires d'ouverture au public de La Poste Agence de Labourse à compter du 07/01/2025

La Poste Relais sera ouverte :

Lundi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30

Mardi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Mercredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Vendredi : de 8h30 à 17h30 sans interruption

Samedi : fermé

ARTICLE 2. AUTRES DISPOSITIONS

Toutes les autres dispositions de la convention originale sont sans changement

Pour signature électronique

Pour La Poste

Pour la Commune